

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration vendredi 31 octobre 2025 à 15h30 Aile Saint-Jacques – Salle de réunions Parc Ronsard – rue poterie à Vendôme

**Ce procès-verbal a été soumis à l'approbation du prochain conseil d'administration
du mardi 16 décembre 2025**

▲ ▲ ▲

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 31 octobre 2025 à 15h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS), se sont réunis, sans exigence de quorum, à l'aile Saint-Jacques – Salle de réunions – Parc Ronsard – rue poterie à Vendôme, sur convocation adressée par Laurent Brillard, président, 27 octobre 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles, avec l'ordre du jour suivant :

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE

- 1 Désignation du secrétaire de séance

STRATEGIE FINANCIERE

- 2 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis
- Etat des réalisations des recettes et des dépenses 2024 (ERRD) - Annule et remplace la délibération n° CCD20250610-15

▲ ▲ ▲

Etaient présents :

Laurent BRILLARD
Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Floriane BERTIN-DECROOCQ

Patrick CALLU
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

▲ ▲ ▲

Laurent BRILLARD, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration du CCAS.
Il déclare la séance ouverte, cette réunion se tenant sans exigence de quorum, suite à une première réunion le lundi 27 octobre 2025 (1 présent).

1. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance

Délibération n° CCD20251031-01	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 4	Pouvoirs : 0	Votants : 4	Pour : 4	Contre : 0	Abstention : 0

Laurent BRILLARD, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Nathalie Brias, directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme, secrétaire de séance.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

2. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis - Etat des réalisations des recettes et des dépenses 2024 (ERRD) - Annule et remplace la délibération n° CCD20250610-15

Délibération n° CCD20251031-02	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :			
	En exercice : 11	Présents : 4	Pouvoirs : 0	Votants : 3	Pour : 3	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prenant pas part au vote : 1

Laurent BRILLARD, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ :

Suite à la remarque de la préfecture concernant l'Etat des dépenses et des recettes 2024, il convient d'adopter une nouvelle délibération.

Le compte de gestion 2024 établi par le comptable public a été voté lors du conseil d'administration du 22 avril 2025 (délibération n° CCD20250422-11).

Ce vote s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel l'ERRD se rapporte (article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

En revanche, l'ERRD N doit être transmis à l'autorité de tarification au plus tard le 30 avril N+1 (article R. 314-232 III du code de l'action sociale et des familles (CASF)).

Même si, en principe, le compte de gestion doit être remis à l'ordonnateur pour le 1^{er} juin N+1 (article L. 1612-12 du CGCT), le comptable doit être en mesure de communiquer à l'ordonnateur les éléments propres à établir l'ERRD qui sera transmis aux autorités de tarification au plus tard le 30 avril N+1 (cas pour les ESMS soumis à une tarification administrée).

Le document présente des résultats conformes à ceux du compte de gestion présenté par le comptable public. L'état des réalisations des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024 s'établit ainsi :

Section d'investissement :

- recettes : 45 740,03 euros ;
 - dépenses : 85 101,67 euros.
- Dont provisions constatées fin 2024 : 82 177,20 euros.

Conformément à l'article 2.1.2 de la partie V de l'instruction interministérielle n° DGCS/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat d'investissement disparaît. En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres-mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

	Section fonctionnement		
	Hébergement	Soins et dépendance	Globale
Résultat de clôture 2023 (A)	60 181,73 €	344 371,95 €	404 553,68 €
Exercice 2024			
Recettes (a)	1 813 050,92 €	1 443 413,40 €	3 256 464,32 €
Dépenses (b)	1 715 338,51 €	1 239 441,82 €	2 954 780,33 €
Résultat de l'exercice (B) (a-b)	97 712,41 €	203 971,58 €	301 683,99 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A+B)	157 894,14 €	548 343,53 €	706 237,67 €

Conformément à l'article 2.3.1 de la partie V de l'instruction interministérielle n° GCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), il convient d'affecter le résultat excédentaire cumulé de 706 237,67 euros constaté au 31 décembre 2024.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'élire Jacques Carrillat président de l'assemblée pour présider le débat de cet Etat des dépenses et des recettes ;
- dans l'attente de l'examen de l'état des réalisations des recettes et des dépenses 2024 par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et par l'Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire (ARS), d'affecter le résultat cumulé 2024 de la façon suivante :
 - le résultat excédentaire des sections dépendance et soins de 548 343,53 euros :
 - en report à nouveau (compte 110) : 348 343,53 euros ;
 - en réserves affectées à l'investissement (compte 10682) : 50 000 euros ;
 - en réserves de compensation des déficits (compte 10686) : 100 000 euros ;
 - en affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement (compte 10687) : 50 000 euros.
 - le résultat excédentaire de la section hébergement de 157 894,14 euros en report à nouveau excédentaire (compte 110) incorporé au budget 2025.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à la majorité avec 3 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (Laurent BRILLARD ayant quitté la salle au moment du vote), ADOPTE la délibération présentée.

Annexe 8 : Cadre normalisé de présentation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDÔME Cédex

Téléphone : 02 54 88 42 32

Fax :

Email : natthalia.ferrera@ccav41.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Mme Stéphanie ROUX BRINDEAU

Date d'effet du contrat (pour l'annuel) d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD

Etablissements et services	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité inscrite	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ES SMS relevant du périmètre du CPCOM - COT	COP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - COT
EHPAD LA CLAIRENE DES COULIS	37 avenue Georges Clémenceau BP20107 41106 VENDÔME	410008221	EHPAD	01/01/2010	56	56	365	Non	Non

+ ↩ -

Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINES

Liste des activités sans FINES Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINES	Adresse	N° FINES ET de établissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CR relevant du périmètre du CPOM OU

+ ↵ -

(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, traits, accents...).

Le modèle de compte de résultat cité est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, tableau de financement, etc.). Veuillez à bien établir le CR de l'établissement d'adossément sans les charges relatives au CR_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat</u>		
ESSMS 1	CRP	Page à
ESSMS 2	CRA_1	Page à
ESSMS ..	CRA_...	Page à
<u>Synthèse des comptes de résultat</u>	Synthèse CR	Page
<u>ERRD synthétique</u>	ERRD synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	Tableau CAF	Page
<u>Tableau de financement</u>	Tabl. de financement	Page
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre de l'année N</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios financiers</u>	Ratios financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes</u>	Tableau Roc	Page
<u>Provisions, dépréciations, subventions</u>	Provis°, dépréciat°, subvent	Page
<u>Emprunts</u>	Emprunts ESSMS privés/ESSMS publics Dettes fn.	Page à
<u>Détermination et affectation des résultats</u>	Affectation_Résultats_Prive_IVI ou Affectation_Résultats_Public_IVI	Page
<u>Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD</u>	Suivi_Affect_Résult_Prive_IVI ou Suivi_Affect_Résult_Public	Page

Annexe8_014-23-casf_errd_complet_0 / Sommaire

Raison sociale :	SHIP AD LA CLAIRE RE DES COUTIS
FINESSET :	41000221

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

[illegible]

9/27

Annexes_2025_2026_2027_2028_2029_2030_2031_2032_2033_2034_2035_2036_2037_2038_2039_2040_2041_2042_2043_2044_2045_2046_2047_2048_2049_2050_2051_2052_2053_2054_2055_2056_2057_2058_2059_2060_2061_2062_2063_2064_2065_2066_2067_2068_2069_2070_2071_2072_2073_2074_2075_2076_2077_2078_2079_2080_2081_2082_2083_2084_2085_2086_2087_2088_2089_2090_2091_2092_2093_2094_2095_2096_2097_2098_2099_2100_2101_2102_2103_2104_2105_2106_2107_2108_2109_2110_2111_2112_2113_2114_2115_2116_2117_2118_2119_2120_2121_2122_2123_2124_2125_2126_2127_2128_2129_2130_2131_2132_2133_2134_2135_2136_2137_2138_2139_2140_2141_2142_2143_2144_2145_2146_2147_2148_2149_2150_2151_2152_2153_2154_2155_2156_2157_2158_2159_2160_2161_2162_2163_2164_2165_2166_2167_2168_2169_2170_2171_2172_2173_2174_2175_2176_2177_2178_2179_2180_2181_2182_2183_2184_2185_2186_2187_2188_2189_2190_2191_2192_2193_2194_2195_2196_2197_2198_2199_2200_2201_2202_2203_2204_2205_2206_2207_2208_2209_2210_2211_2212_2213_2214_2215_2216_2217_2218_2219_2220_2221_2222_2223_2224_2225_2226_2227_2228_2229_2230_2231_2232_2233_2234_2235_2236_2237_2238_2239_2240_2241_2242_2243_2244_2245_2246_2247_2248_2249_2250_2251_2252_2253_2254_2255_2256_2257_2258_2259_2260_2261_2262_2263_2264_2265_2266_2267_2268_2269_2270_2271_2272_2273_2274_2275_2276_2277_2278_2279_2280_2281_2282_2283_2284_2285_2286_2287_2288_2289_2290_2291_2292_2293_2294_2295_2296_2297_2298_2299_2300_2301_2302_2303_2304_2305_2306_2307_2308_2309_2310_2311_2312_2313_2314_2315_2316_2317_2318_2319_2320_2321_2322_2323_2324_2325_2326_2327_2328_2329_2330_2331_2332_2333_2334_2335_2336_2337_2338_2339_2340_2341_2342_2343_2344_2345_2346_2347_2348_2349_2350_2351_2352_2353_2354_2355_2356_2357_2358_2359_2360_2361_2362_2363_2364_2365_2366_2367_2368_2369_2370_2371_2372_2373_2374_2375_2376_2377_2378_2379_2380_2381_2382_2383_2384_2385_2386_2387_2388_2389_2390_2391_2392_2393_2394_2395_2396_2397_2398_2399_2400_2401_2402_2403_2404_2405_2406_2407_2408_2409_2410_2411_2412_2413_2414_2415_2416_2417_2418_2419_2420_2421_2422_2423_2424_2425_2426_2427_2428_2429_2430_2431_2432_2433_2434_2435_2436_2437_2438_2439_2440_2441_2442_2443_2444_2445_2446_2447_2448_2449_2450_2451_2452_2453_2454_2455_2456_2457_2458_2459_2460_2461_2462_2463_2464_2465_2466_2467_2468_2469_2470_2471_2472_2473_2474_2475_2476_2477_2478_2479_2480_2481_2482_2483_2484_2485_2486_2487_2488_2489_2490_2491_2492_2493_2494_2495_2496_2497_2498_2499_2500_2501_2502_2503_2504_2505_2506_2507_2508_2509_2510_2511_2512_2513_2514_2515_2516_2517_2518_2519_2520_2521_2522_2523_2524_2525_2526_2527_2528_2529_2530_2531_2532_2533_2534_2535_2536_2537_2538_2539_2540_2541_2542_2543_2544_2545_2546_2547_2548_2549_2550_2551_2552_2553_2554_2555_2556_2557_2558_2559_2560_2561_2562_2563_2564_2565_2566_2567_2568_2569_2570_2571_2572_2573_2574_2575_2576_2577_2578_2579_2580_2581_2582_2583_2584_2585_2586_2587_2588_2589_2590_2591_2592_2593_2594_2595_2596_2597_2598_2599_2600_2601_2602_2603_2604_2605_2606_2607_2608_2609_2610_2611_2612_2613_2614_2615_2616_2617_2618_2619_2620_2621_2622_2623_2624_2625_2626_2627_2628_2629_2630_2631_2632_2633_2634_2635_2636_2637_2638_2639_2640_2641_2642_2643_2644_2645_2646_2647_2648_2649_2650_2651_2652_2653_2654_2655_2656_2657_2658_2659_2660_2661_2662_2663_2664_2665_2666_2667_2668_2669_2670_2671_2672_2673_2674_2675_2676_2677_2678_2679_2680_2681_2682_2683_2684_2685_2686_2687_2688_2689_2690_2691_2692_2693_2694_2695_2696_2697_2698_2699_2700_2701_2702_2703_2704_2705_2706_2707_2708_2709_2710_2711_2712_2713_2714_2715_2716_2717_2718_2719_2720_2721_2722_2723_2724_2725_2726_2727_2728_2729_2730_2731_2732_2733_2734_2735_2736_2737_2738_2739_2740_2741_2742_2743_2744_2745_2746_2747_2748_2749_2750_2751_2752_2753_2754_2755_2756_2757_2758_2759_2760_2761_2762_2763_2764_2765_2766_2767_2768_2769_2770_2771_2772_2773_2774_2775_2776_2777_2778_2779_2780_2781_2782_2783_2784_2785_2786_2787_2788_2789_2790_2791_2792_2793_2794_2795_2796_2797_2798_2799_2800_2801_2802_2803_2804_2805_2806_2807_2808_2809_2810_2811_2812_2813_2814_2815_2816_2817_2818_2819_2820_2821_2822_2823_2824_2825_2826_2827_2828_2829_2830_2831_2832_2833_2834_2835_2836_2837_2838_2839_2840_2841_2842_2843_2844_2845_2846_2847_2848_2849_2850_2851_2852_2853_2854_2855_2856_2857_2858_2859_2860_2861_2862_2863_2864_2865_2866_2867_2868_2869_2870_2871_2872_2873_2874_2875_2876_2877_2878_2879_2880_2881_2882_2883_2884_2885_2886_2887_2888_2889_2890_2891_2892_2893_2894_2895_2896_2897_2898_2899_2900_2901_2902_2903_2904_2905_2906_2907_2908_2909_2910_2911_2912_2913_2914_2915_2916_2917_2918_2919_2920_2921_2922_2923_2924_2925_2926_2927_2928_2929_2930_2931_2932_2933_2934_2935_2936_2937_2938_2939_2940_2941_2942_2943_2944_2945_2946_2947_2948_2949_2950_2951_2952_2953_2954_2955_2956_2957_2958_2959_2960_2961_2962_2963_2964_2965_2966_2967_2968_2969_2970_2971_2972_2973_2974_2975_2976_2977_2978_2979_2980_2981_2982_2983_2984_2985_2986_2987_2988_2989_2990_2991_2992_2993_2994_2995_2996_2997_2998_2999_3000

Présentation des produits :

GRUPPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réalisation Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Budget Exercice 2024				Ecart réalisations / prévisions (%)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2) - (3)	Virements de crédits	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	(5) = (4) - (3) - (4)		
731	Produit à la charge de l'assurance maladie (non EHPAD) (autres que 0731224 et 0731232)				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
731241	Prime en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
731242	Produit à la charge de l'Etat				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
732	Produit à la charge du décaissement (non EHPAD) (autres que 0732221)				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
73222	Prime en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
734	Produit à la charge de l'usage (non EHPAD)				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
7341	Produit des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	508 346,37 €	508 301,00 €	28 731,60 €	508 301,00 €		508 301,00 €	1 015 542,22 €	508 301,00 €	0,00%	0,00%
7342	Produit des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	408 365,61 €	408 365,61 €		408 365,61 €		408 365,61 €	415 346,31 €	408 365,61 €	0,00%	0,00%
7343	Produit des EHPAD à la charge de l'usage	1 038 512,82 €	1 038 512,82 €		1 038 512,82 €		1 038 512,82 €	1 228 966,53 €	1 038 512,82 €	0,00%	0,00%
7344	Produit des EHPAD à la charge de l'usage				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
7345	Produit à la charge d'autres mandats				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL GROUPE I		2 408 224,80 €	2 427 029,43 €	0,00 €	2 427 029,43 €		2 427 029,43 €	2 668 845,08 €	2 427 029,43 €	0,00%	0,00%

GRUPPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
	Réalisation Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Budget Exercice 2024			
		Budget initial	Virements de crédits	Décaissements modificatifs	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (%)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)-(4)	
Produit (autres que crédits journaliers et participations d'associations et 70223)	683,23 €	300,00 €			300,00 €	760,74 €		460,74 €	
Forfaitaire courante					0,00 €			0,00 €	
Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e article de l'article L. 242-4 du CASF					0,00 €			0,00 €	
Participation au 1 ^{er} article de l'article L. 242-4 du CASF					0,00 €			0,00 €	
Produit imputable					0,00 €			0,00 €	
Subventions d'exploitation et participations	678 400,00 €	459 255,00 €		53 670,35 €	562 525,35 €	473 867,00 €		-78 658,35 €	
Autres produits de gestion courante	1 416,62 €				1 416,62 €	2 759,91 €		1 343,29 €	
Valorisation des stocks (en stock)	1,62 €				1,62 €			1,62 €	
Résultat des exercices courants sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Résultat des exercices courants sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur services courants					0,00 €			0,00 €	
Rémunération des mandataires sociaux sur									

11/27

Annexe_014-25-real_001_001-01_01-01-01-01

Synthèse des comptes de résultat

RNSES ET	41 000 02 21
Raison sociale	EMPA LA CLAIRIERE DES COULIS

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS	
	PRELÈVES	REALISEES	PRELÈVES	REALISEES
Groupe I : charges affectées à l'exploitation courante	7 191 000,00 €	7 191 000,00 €	2 130 303,00 €	2 089 000,00 €
Groupe II : charges affectées au personnel	2 303 000,00 €	2 303 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe III : charges affectées à la structure	103 810,00 €	134 700,24 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	9 597 810,00 €	9 629 700,24 €	3 222 603,00 €	3 258 600,00 €
RESULTAT COMPTABLE EXERCICIEL	-	-	3 222 603,00 €	3 258 600,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	3 252 000,00 €	3 250 400,00 €	3 250 400,00 €	3 250 400,00 €

RNSES ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - BENS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS	
	PRELÈVES	REALISEES	PRELÈVES	REALISEES
Groupe I : charges affectées à l'exploitation courante	-	-	-	-
Groupe II : charges affectées au personnel	-	-	-	-
Groupe III : charges affectées à la structure	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE EXERCICIEL	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	-	-	-	-

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - BENS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS	
	PRELÈVES	REALISEES	PRELÈVES	REALISEES
Groupe I : charges affectées à l'exploitation courante	-	-	-	-
Groupe II : charges affectées au personnel	-	-	-	-
Groupe III : charges affectées à la structure	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE EXERCICIEL	-	-	-	-
Dot. annu. du compte de résultat reporté (002)	-	-	-	-
Amortissements comptables excédentaires différés (003)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRV) - EXERCICE 2014

RABE LAMU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024STATE POLICE DEPARTMENT (SF) - MERCED 204MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024 (3)FONDS DEROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024Café ERRO Santiago (2010)TRESCORRE - EXERCICE 2024

Copyright © 2004 by John Wiley & Sons, Inc.

1) Non reporté nouveau (pre 002) il ligne d'ajouture da ammassamento completa in abbinata di serie (ligne 005)

1) Non reporté nouveau (type 002) si ligne d'ajout de la somme est complète et définitive d'ordre (ligne 025)

(2) V complete particellare di cianuri metallici con particelle

0000-0001-9386-700X

N° de comptes	Ressources	Budget Exercice 2005				Régularisations Exercice 2005				Budget Exercice 2006				Régularisations Exercice 2006			
		Libellés	Prévisions au 31/12/05	Engagements au 31/12/05	Exécution au 31/12/05	Prévisions au 31/12/05	Engagements au 31/12/05	Exécution au 31/12/05	Prévisions au 31/12/05	Libellés	Prévisions au 31/12/06	Engagements au 31/12/06	Exécution au 31/12/06	Prévisions au 31/12/06	Engagements au 31/12/06	Exécution au 31/12/06	Prévisions au 31/12/06
10	Capacité d'autofinancement	Eléments de l'actif immobilisé	301 200,00 €	301 200,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €	Prévisions	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	32 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	32 000,00 €
11	Amortissements des immobilisations	Amortissements des immobilisations	3 101,10 €	3 101,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Prévisions	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
12	Subventions d'investissement	Subventions d'investissement	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	46 626,40 €	46 626,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 626,40 €	Prévisions	46 626,40 €	46 626,40 €	46 626,40 €	46 626,40 €	46 626,40 €	46 626,40 €	46 626,40 €
14	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	420 073,13 €	420 073,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	420 073,13 €	Prévisions	420 073,13 €	420 073,13 €	420 073,13 €	420 073,13 €	420 073,13 €	420 073,13 €	420 073,13 €
16	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements</															

(1) *ESSENCE* public statement
(2) *ESSENCE* public statement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Comptes	Prévisions	Réalisations	Ecart réalisations/ prévisions (€)	Ecart réalisations/ prévisions (%)
RESULTAT COMPTABLE (EXCÉDENT ou DÉFICIT) (1)					
	+ Flux internes (charges)	- €	301 683,99 €	301 683,99 €	0,00%
	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	-2,19%
F	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	35 000,00 €	34 331,97 €	- 668,03 €	0,00%
R	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	- €	- €	- €	-1,91%
I	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	- €	- €	- €	0,00%
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	- €	- €	- €	0,00%
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	- €	- €	- €	0,00%
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	100,00 €	- €	- 100,00 €	-100,00%
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	- €	0,00%
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	- €	- €	- €	0,00%
	+ Flux internes (produits)	3 006,00 €	3 007,84 €	0,18 €	-0,01%
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	- €	- €	- €	0,00%
	- Quota-parts des subventions d'investissement versées au retour de l'exercice	3 008,00 €	3 007,84 €	- 0,16 €	-0,01%
F	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	- €	- €	- €	0,00%
R	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	- €	- €	- €	0,00%
I	- Quota-part d'éléments du fonds associatif versé au compte de résultat (ESSMS privés)	- €	- €	- €	0,00%
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	- €	- €	- €	0,00%
	- Reprises sur provisions d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
F	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	- €	- €	- €	0,00%
R	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	- €	- €	- €	0,00%
E	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	- €	- €	- €	0,00%
	- Utilisation des fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	- €	- €	- €	0,00%
	CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)	32 082,00 €	333 008,12 €	300 916,12 €	937,87%
	Donc montant affectant le FRI	31 882,00 €	31 324,13 €	- 667,87 €	-2,08%
	Donc montant affectant le FFE	100,00 €	301 683,99 €	301 583,99 €	301 583,99%

(1) : Montant précédé du signe "+" pour un déficit

Ratios d'analyse financière

Données complémentaires au tableau "FDR" nécessaires au calcul des ratios	2023	2024
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) (1)	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	472 402,29 €	481 114,45 €
Marge brute d'exploitation (comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65)	355 034,09 €	332 933,92 €
Capacité d'autofinancement (ou insuffisance d'autofinancement)	361 285,47 €	333 008,12 €
Total des charges	2 796 210,27 €	2 835 571,16 €
Dont achats stockés et variation des stocks	-1,62 €	0,00 €
Dont charges des comptes 60 à 62	740 132,78 €	760 337,57 €
Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	361 138,35 €	375 190,30 €
Dont charges non décaissables (2)	33 985,29 €	34 331,97 €
Produits de la tarification	2 436 229,12 €	2 656 845,46 €
Produits du compte 70	683,23 €	760,74 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713)	3 116 728,97 €	3 134 173,11 €
Produits d'exploitation (total classe 7 sauf c/76, c/77, c/786 et c/787 - c/709 et c/713)	3 116 728,97 €	3 134 173,11 €
Produits classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	3 123 510,45 €	3 134 247,31 €
Solde débiteur comptes 41	204 119,32 €	239 630,58 €

(1) : Montant et calcul des ratios afférents à affiner si nécessaire dans le rapport financier.

(2) : Par défaut comptes 673, 675 et 68, à compléter le cas échéant.

Thèmes & Initiatives (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Aurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	0,00	0,00
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	93,71%	92,80%
Autres immobilisations corporelles		82,24%	78,51%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365	50,03	48,29
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	64,33	102,74
Fonds de roulement net global (FRNG)		114,36	151,03
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	115,39	151,03
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	-1,03	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 Total des produits (comptes 70 et 73)	30,57	32,91
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	(Solde créditeur comptes 401) x 365 Total des charges (comptes 60 à 62) (2)	113,06	109,86
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 441) x 365 Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,29	4,47
5. Autres			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	11,57%	10,62%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106855) x100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713	0,00%	0,00%
5.3 Taux de marge brute	(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65) x 100 Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713	11,39%	10,62%

(1) Hors comptes 23

(2) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

[illegible]

Annex0_r314232casd_complet_0 / Tableau Rog

Tableau des provisions et des dépréciations

Compte de résultat concerné	Compte d'imputation	Objet de la provision, dépréciation ou fonds d'évaluation	(1)				(2)	(3)	Montant à la fin de l'exercice (4) = (1)+(2)+(3)
			Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Rapports de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées (comptes 14)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Provisions pour risques et charges (comptes 15)	2010 1500-S	Formation	82 177,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 177,20 €
	2010 1500-S	Temps de remplacement	5 000,00 €				5 000,00 €
	2011 1500-S	Évaluation externe	3 700,00 €				3 700,00 €
	2013 1500-S	Fonds relatif aux conditions de travail	5 000,00 €				5 000,00 €
	2014 1500-S	Formation interne	1 000,00 €				1 000,00 €
	2015 1500-S	Frais de personnel individuel	14 788,00 €				14 788,00 €
	2015 1500-S	Mauvais état de santé	2 880,00 €				2 880,00 €
	2015 1500-S	Soutien aux systèmes d'information innovants	5 000,00 €				5 000,00 €
Total			40 000,00 €				40 000,00 €

0 Dépréciations (comptes 29, 30, 40, 69)

Depreciation des immobilisations			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----------------------------------	--	--	--------	--------	--------	--------	--------

Depreciation des stocks et en-cours			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-------------------------------------	--	--	--------	--------	--------	--------	--------

Depreciation des comptes de tiers			104,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104,02 €
-----------------------------------	--	--	----------	--------	--------	--------	----------

Depreciation des comptes financiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-------------------------------------	--	--	--------	--------	--------	--------	--------

Fonds d'évaluation			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--------------------	--	--	--------	--------	--------	--------	--------

Tableau des subventions d'investissement et des amortissements

Compte de résultat concerné	Organisme attributaire	Compte d'imputation	Montants initiaux	Rapports d'évaluation effectués (au 31 dec. 2023)	Solde des subventions au 1er janv. 2024	Montants perçus au cours de l'exercice 2024	Rapports effectués au titre de l'exercice 2024	Solde des subventions au 31 dec. 2024
			(1)	(2)	(1)+(2)=(3)	(4)	(5)	(3)+(4)-(5)
Comptes 13			60 318,81 €	42 903,10 €	20 415,71 €	8 000,00 €	3 007,34 €	27 007,34 €
Subvention pour les médicaments	2015 Etat	1311	12 070,00 €	8 007,72 €	4 062,28 €	2 400,00 €	2 007,34 €	1 207,34 €
Subvention ssi	2023 Cci 46	1312	57 248,81 €	39 240,38 €	16 000,00 €	8 000,00 €	1 800,00 €	25 000,00 €

BILAN DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024-2025 (exercice clos le 31/12/2024)			
Détermination de l'impact des opérations de gestion sur le résultat de l'exercice			
(Tableau d'analyse des opérations de gestion et de la nature des C.A.P. 13)			
N° de compte		Compte	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000		11000	
11000			

[illegible]

[illegible]

ESSMS publics après la signature du CPOH uniquement - Détermination et affichage des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'EPHD (pour les établissements en tarification forfaitaire, une colonne sur (que))

1. Détermination et affichage des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

(Tableau à compléter en fonction du nombre et de la nature des ESRM3)				
N° de compte	Compte		EHPAD 410000211	Total
	Existant			
12	Existant	Déficit (sans signe "+")		0,00 €
Rapports à nouveau des exercices antérieurs (1)				
110	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (prédéfini du signe "+" pour un établissement)				
(Résultat administratif)				
			0,00 €	0,00 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau				
110	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
10012	Reserves affectées à l'investissement			0,00 €
10015	Exécutions affectées à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10080 te	Reserves de compensation des déficits			0,00 €
Affectation en réserves				
	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
10017	Report sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédent du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				
	Affectation complète (zone de contrôle)		OK	OK

2. Suivi des dépenses réelles par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-142 et R. 314-23 du CASP

Depenses réelles sur l'exercice par l'autorité de tarification (selon forfait en diminution du tarif (N°1 ou N°2))		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses réelles à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CPE soumis à un décret s'agit uniquement, en application notamment des articles R. 314-105 ou CASP (colonne globale de financement et R. 314-113 du CASP) (pas de journal)
(2) Précedé du signe "+", en cas de report sur ces dates

ESSMIS publics à recueillir la signature du CIPOM uniquement - DGE publics relevant du périmètre de l'ERFD pour les établissements	
1. Définition et affectation des résultats : (Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMIS)	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	02
Report à nouveau des exercices antérieurs (1)	
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 119
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "+" pour un excédent)	
Affectation du résultat administratif	110
Affectations en report à nouveau	119 10812 10815 10830 ⁽²⁾
Affectation en dotation	10817
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	
2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (parcourir toutes les lignes)	
Rapport du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice par l'autorité	

(1) L'ERFD ne recueille pas les dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification en application des
Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (parcourir toutes les lignes)

(2) Modèle de page "2" en cas de dépenses rejetées

ESSMS publics sous la signature du CPOM unique - Données relatives aux établissements publics relevant du périmètre de l'ERPD pour les établissements	
1. Définition et affectation des résultats :	
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	
Résultat comptable de l'exercice « classe 6 - classe 7 »	N° de compte 12
Report à nouveau des exercices antérieurs (1)	
Compte de report à nouveau des exercices antérieurs	190 199
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "+" pour un déficit)	
Affectation du résultat administratif	
Affectation en report à nouveau	190 199 10002 10005 10006 10007
Affectation en réserve	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	
2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tutelle en application des	
Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tutelle (précédées du signe "+")	
Rapport du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice par	
(1) Ces données sont à renseigner uniquement en application des articles R. 34-106 du Code de la Santé Publique.	
(2) Précédé du signe "+" en cas de dépense ou de dette.	

Annulé de l'ordonnance en préfecture
04/12/24 100-504-202-50160-000-50160-155-00
Date de réimpression : 18/10/2025
Date de réimpression : 18/10/2025

III - Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

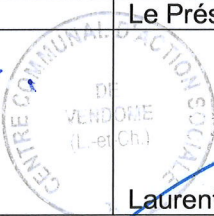
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
106.82	Réserves affectées à l'investissement	160 500,00 €		230 500,00 €
106.85	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		50 000,00 €	0,00 €
106.86	Compensation des déficits d'exploitation		100 000,00 €	100 000,00 €
106.87	Compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	50 000,00 €	66 551,24 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	404 553,68 €		404 553,68 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le secrétaire de séance,



Nathalie BRIAS

Le Président,



Laurent BRILLARD

Fin de la séance à 15h40.

